

LIMOGES MÉTROPOLÉ
—
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-10 ;
 Vu la délibération n°12 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
 Considérant que le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par écrit, délégation de signature aux directrices générales adjointes des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être limitée ou étendue conformément à l'organe déléguant ou l'organe délégué ;
 Considérant que Mme Isabelle PARROT assure les fonctions de Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau ;
 Considérant que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau au sein de l'Agence de l'eau ;
 Considérant que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement ;

N° 26451

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau, pour la signature des documents suivants :

- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction du cycle de l'eau ;
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement notamment les rapports de conformité pour la Direction du cycle de l'eau et l'Agence de l'eau ;
- Validation des devis de branchement de la Direction du cycle de l'eau ;

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle PARROT, délégation est donnée par écrit de manière formelle et conditionnelle, à :

- Mme Marie CROUZOUILON ;
- M. Jean-Luc MAZEAU ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site Internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur g?

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025



26451.pdf
(.pdf, 319,8 Ko)



TÉLÉCHARGER